

MAIRIE DE LA TOMBE

Canton de Provins

18, rue Grande

77130 LA TOMBE

Tél : 01.64.31.33.50

Mail : secretariat@latombe77.fr



Compte rendu de la séance du conseil municipal

16 janvier 2024

Le 16 janvier 2024, les membres du conseil municipal de LA TOMBE se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Marc CHAUVIN, Maire, sur convocation transmise le 9 janvier 2024 pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Présents : Mrs. CHAUVIN Marc, MURITH Bernard, SUCHOT Lionel, Mmes FORET Sylvie, VOLLEREAU Virginie, ROUSSET Annie, RONDEAU Florence, CHOLET Stéphanie

Absents excusés : M. Jacques BIARD, Mme LECAMUS Maude

Secrétaire de séance : Sylvie FORET

ORDRE DU JOUR

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Approbation du précédent compte rendu
- 3 - Ajout délibération Revalorisation indemnités élus
- 4 - Retour budget 2023
- 5 - Infos diverses :
 - Dates festivités 2024
 - Point carnaval Communauté de communes
 - Point projet CoR voirie

Approbation du procès-verbal du 12.12.2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 à l'unanimité.

Délibération 2024.01.01 Revalorisation des indemnités des élus

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal accepte l'ajout à l'ordre du jour du point suivant : délibération sur la revalorisation des indemnités des élus.

Suite au décret n° 2023-519 du 18 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, il est nécessaire de prendre un arrêté précisant les nouveaux indices qui seront appliqués à compter du 01.01.2024

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Retour sur le budget 2023

Les données sont données à titre indicatif, en effet les comptes ne sont pas encore arrêtés. De plus la comparaison article par article, d'une année sur l'autre est plus difficile en raison de notre passage au M57.

Les dépenses de fonctionnement pour 2023 s'élèvent à 221000€ contre 186019€ en 2022. Les dépenses supplémentaires sont principalement dues au coût de l'électricité doublé, l'achat des repas pour la cantine et les charges salariales pour l'activité

Conseil municipal 16 janvier 2024

SF M.C.

périscolaire et la cantine. Sur la base du budget primitif 2023, nous n'avons pas eu de dépassement de budget quels que soient les chapitres.

Les recettes de fonctionnement pour 2023 s'élèvent à 312000€ contre 251646€ en 2022. Les recettes supplémentaires sont principalement dues d'une part à la facturation de la cantine et de l'activité périscolaire. Et d'autre part au versement de droits de mutations.

Le résultat brut de la partie fonctionnement devrait se situer aux alentours de +90000€ contre + 65627€ en 2022.

Concernant la partie investissement, le résultat est conforme au budget primitif 2023.

Budget primitif 2024

Partie investissement dépenses :

- CoR Voirie : C'est le projet majeur de 2024. Nous devrions passer en commission en avril 2024. Mr le Maire fera une présentation du projet à la région et au département les 5 février et 5 avril prochain. Le reste à charge à la commune prévu est de 85200€
- Les projets suivants seront exécutés si le budget 2024 le permettra (liste par ordre de priorité):
 - o Installation d'un store banne à l'école, moyen efficace pour éviter une classe trop chaude l'été.
 - o Aménagement d'un local technique
 - o Aménagement de l'escalier pour protéger les murs contre les dégradations dues aux chaises et pieds sur les murs
 - o Création d'un stockage pour les tables et les chaises à proximité de la salle L'escalier

Partie investissement recette :

- Vente de certaines parcelles dont le montant devrait s'élever aux alentours de 23000€
- Les subventions pour le projet CoR pour 198800€
- Les autres subventions pour lesquelles nous n'avons pas encore de montant.

Infos diverses

Dates festivités 2024 :

Galette 2024 : une cinquantaine de personnes étaient présentes le dimanche 14 janvier.

10 mars 2024 : carnaval de la communauté de communes

28 avril 2024 : Loto à la salle de l'Escalier

21 juin : fête de la musique

14 juillet : jeux divers

04 août : vide greniers

21 septembre : barbecue

31 octobre : Halloween

11 novembre : repas des anciens

22 novembre : Beaujolais nouveau

8 décembre : spectacle de Noël

Point carnaval de la communauté de communes :

De nouveaux bénévoles se sont présentés lors de la réunion du vendredi 12/01.

Le projet avance ; les premiers ateliers ont été mis en place. Les rendez-vous restent fixés au mercredi après-midi à 14 h 30, au préau.

Point projet CoR : le dossier passera en commission en avril après présentation en Visio par le maire début février. Reste à charge pour la commune : environ 80 000 €

Séance levée à 22 heures 15.

Prochaine réunion du conseil municipal : le mardi 13 février 2024 à 20 h.

Fait à la Tombe, Le 19 janvier 2024

Le secrétaire de séance



Le Maire
Marc CHAUVIN



Conseil municipal 16 janvier 2024